

Organisation de l'activité RANDONNÉE

Les activités de randonnée s'intègrent au projet d'école et au projet pédagogique de la classe.

Elles sont organisées en module d'apprentissage. La progression prendra en compte la nature des terrains, les distances et les durées.

Niveaux de classes concernés

L'activité de randonnée s'adresse essentiellement aux élèves de cycle 2 et de cycle 3. On peut l'envisager pour les élèves de cycle 1 sur des itinéraires très faciles.

Conditions de mise en œuvre

Cette fiche concerne la pratique de l'activité de randonnée (en dehors de la randonnée faisant appel à des techniques de montage).

- Une reconnaissance préalable du parcours par l'enseignant est indispensable afin d'évaluer les distances, les durées probables et difficultés potentielles.
- L'itinéraire doit être adapté aux compétences des élèves.
- Limiter les abords routiers.
- Prévoir une carte topographique du secteur permettant un changement d'itinéraire en cas de nécessité (ne pas oublier de prévenir l'école de tout changement).
- Prévoir des regroupements réguliers à des endroits reconnus le permettant.
- Les intervenants doivent appliquer les consignes précises de l'enseignant de la classe.
- Il est souhaitable que chaque accompagnateur dispose d'un téléphone portable et des numéros de tous les adultes encadrant l'activité.
- Le code de la route sera respecté.
- Les consignes de sécurité seront travaillées en amont de la sortie, en classe.

La sortie ne peut pas avoir lieu si les conditions climatiques sont défavorables : risques d'orage, brouillard, vent fort... Il est nécessaire de vérifier sur le site de la préfecture de l'Eure le niveau d'alerte météorologique. Il est impératif de tenir compte des périodes de chasse.

Si la classe se déplace en groupes séparés, chaque groupe sera accompagné par un adulte au moins. Tous les élèves doivent être dans le champ de vision d'un adulte.

Organisation pédagogique

Le module d'apprentissage visera à :

- trouver des repères attendus au cours de l'action (panneau indicateurs, balisage de sentier...);
- établir des relations entre ce qui est vu sur le terrain et lu sur le document ;
- comprendre l'organisation d'un document d'orientation simple (cartes, plan...);
- gérer un effort sur un terrain varié et sur une longue distance ;
- marcher en groupe ;
- respecter l'environnement ;
- concevoir éventuellement un itinéraire et le communiquer.

Équipement	
Obligatoire	Fortement recommandé
<ul style="list-style-type: none"> ✓ tenue adaptée à l'environnement et au climat ; ✓ trousse de secours ; ✓ liste des élèves avec numéros de téléphone des parents et les numéros d'urgence ; ✓ un téléphone portable ; ✓ carte topographique. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ téléphones portables et listes des numéros des adultes qui accompagnent ; ✓ vêtements de rechange ; ✓ boissons et aliments énergétiques ; ✓ un sac poubelle ; ✓ un sac à dos léger par élève.

Encadrement

L'activité de randonnée n'est pas une activité à encadrement renforcé (contrairement à la randonnée faisant appel aux techniques de montagne)

Toutefois, la présence d'adultes en renfort du maître est recommandée en milieu ouvert, au-delà du taux d'encadrement normal :

À l'école élémentaire :

- l'enseignant de la classe + 1 adulte jusqu'à 30 élèves ;
- 1 adulte supplémentaire au-delà de 30.

A l'école maternelle, au minimum :

- l'enseignant de la classe + 1 adulte jusqu'à 16 élèves ;
- un adulte supplémentaire par tranche de 8 élèves au-delà.

Les accompagnateurs doivent être autorisés par le directeur.

Les intervenants extérieurs assurant un rôle pédagogique (enseignement) doivent être agréés par le DASEN après validation du projet pédagogique par l'I.E.N.. En cas de doute, contacter votre conseiller pédagogique E.P.S..

Textes de référence

- Circulaire n°99-136 du 21 septembre 1999
- Circulaire 92-196 du 03 juillet 92

Pour en savoir plus

- *Randonnées pédestres à l'école*, Collection Essais de réponses, Edition Revue E.P.S..
- *Revue E.P.S.1 n°69*
- Dossier Objectif Rando par l'équipe E.P.S. 27 sur le site internet de la DSDEN

Partenaires

- Fédération française de randonnée pédestre